Nations Unies A/AC.183/SR.396

Assemblée générale

Distr. générale
24 janvier 2020
Français
Original : anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Compte rendu analytique de la 396e séance
Tenue au Siège, à New York, le mercredi 4 septembre 2019, à 10 heures

Président : M. Niang . . . . . (Sénégal)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Examen du projet de rapport annuel du Comité à l'Assemblée générale

Compte rendu des activités du Comité et examen des activités à venir

Compte rendu de la Mission permanente d'observation de l'État de Palestine sur la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et faits nouveaux intervenus dans le processus politique

Exposé, par les membres et les observateurs du Comité, des activités qu'ils mènent concernant la question de Palestine

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org)

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (http://documents.un.org).

19-15187 (F)

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Examen du projet de rapport annuel du Comité à l'Assemblée générale (A/AC.183/2019/CRP.2)

2. **M^me^ Rodríguez Abascal** (Cuba), rapporteuse, présentant le projet de rapport du Comité à l'Assemblée générale (A/AC.183/2019/CRP.2), lequel a été distribué aux membres du Comité avant la séance et couvre les travaux menés par le Comité entre le 6 septembre 2018 et le 31 août 2019, déclare que le projet de rapport fait ressortir les travaux du Comité qui se rapportent aux résolutions de l'ONU et au droit international, sur lesquels repose le mandat du Comité. Elle présente un bref résumé du projet de rapport et des principales recommandations qui y figurent.

3. *Le projet de rapport est adopté.*

4. **Le Président** dit que, conformément à la pratique établie, le rapport adopté sera transmis au Secrétaire général, qui le soumettra à l'Assemblée générale.

5. **M. Naeemi** (Afghanistan) déclare que le rapport adopté constitue un bon point de départ pour le programme de travail de l'année à venir.

6. **M. Inguanez** (Malte), faisant écho aux sentiments exprimés par le représentant de l'Afghanistan, déclare que le rapport adopté résume bien les conditions qui règnent dans l'État de Palestine. Il propose d'ajouter un paragraphe pour rendre compte de la position du Comité en ce qui concerne les scénarios qui pourraient s'esquisser à l'avenir compte tenu de l'instabilité du climat politique qui règne dans le pays.

7. **M. Awawdeh** (Organisation de la coopération islamique) propose que soit ajouté au chapitre 5 du rapport une ligne indiquant que la Conférence internationale sur la question de Jérusalem, tenue à Genève les 27 et 28 juin 2019, a été organisée en coopération avec l'Organisation de la coopération islamique.

Compte rendu des activités du Comité et examen des activités à venir

8. **M^me^ Rodríguez Abascal** (Cuba) indique que le Comité a organisé le Forum des Nations Unies sur la question de Palestine, qui s'est tenu à New York le 3 avril 2019, sur le thème « La menace d'une annexion de fait – Quel avenir pour la Palestine ? ». Les participants au forum ont souligné que l'occupation israélienne et les politiques d'annexion avaient des répercussions néfastes sur la vie quotidienne dans le Territoire palestinien occupé et nuisaient à la perspective de voir se concrétiser la solution des deux États et de parvenir à un règlement pacifique de la question de Palestine. Des recommandations ont été formulées afin que la communauté internationale accentue la pression exercée sur Israël pour qu'il se conforme aux résolutions du Conseil de sécurité et au droit international, et pour que les États Membres adoptent des mesures législatives visant à rendre impossibles les activités commerciales dans les colonies israéliennes et avec elles. Lors des consultations à huis clos qui ont précédé le forum, les représentants de la société civile de Palestine, d'Israël et des États-Unis avaient recommandé que le Comité, ses membres et ses observateurs continuent à soutenir publiquement les organisations de la société civile et à s'opposer à la criminalisation du mouvement en faveur du boycott, du désinvestissement et des sanctions.

9. Lors de la manifestation « Palestine Day on the Hill », organisée le 4 avril 2019 par l'Association of Palestinian Arab Canadians, le Président du Comité a souligné le rôle important que jouent les parlements dans la représentation de la volonté du peuple et appelé de ses vœux l'application du principe de responsabilité et le respect du droit international. Le Président et l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies avaient rencontré le Ministre canadien des affaires étrangères à New York avant la manifestation.

10. Le 28 mai 2019, dans le cadre des activités visant à mieux faire connaître le sort de la Palestine et à mobiliser le soutien des groupes régionaux à l'ONU, le Bureau a tenu une séance d'information, à New York, à l'intention du Groupe des États d'Afrique pour l'informer des priorités de son mandat et des activités à venir.

11. À son cinquième séminaire-retraite annuel tenu le 21 juin 2019, le Bureau s'est entretenu des défis qui attendent le Comité dans le cadre de ses travaux, des priorités et des activités qui s'annoncent pour 2019-2020, notamment les activités de communication et de sensibilisation, et de la stratégie à adopter pour les activités à venir. Le Bureau est conscient que, même si la communauté internationale est globalement toujours attachée à la solution des deux États, le Comité se trouve à un tournant, puisque l'on s'écarte du consensus international établi de longue date – du jamais-vu. Le Bureau est convenu que le Comité devrait intensifier sa collaboration au sein de l'ONU, notamment avec l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, les représentants permanents, les groupes régionaux et le grand public.

12. Les 24 et 25 juin 2019, le Comité a eu à Berlin des réunions avec des responsables gouvernementaux, des parlementaires et des experts sur le Moyen-Orient, au cours desquelles il a demandé à l'Allemagne de maintenir sa position, fondée sur le droit international, en ce qui concerne les mesures unilatérales, et de respecter les résolutions de l'ONU sur la question de sorte que ces mesures ne deviennent pas la nouvelle norme. Les représentants de l'Allemagne ont déclaré qu'ils soutenaient le consensus multilatéral sur la question de la Palestine, y compris le rejet des efforts d'annexion du territoire palestinien. L'Allemagne, à l'instar de l'Union européenne, est attachée à la solution des deux États. Elle continuera à financer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

13. Les 27 et 28 juin 2019 s'est tenue, à l'Office des Nations Unies à Genève, la Conférence internationale sur la question de Jérusalem, organisée par le Comité avec l'Organisation de coopération islamique ; l'accent a été mis sur la préservation du caractère culturel et religieux de Jérusalem. Les participants ont débattu des répercussions des efforts faits par Israël pour changer le caractère culturel et religieux de Jérusalem, notamment sur la possibilité de trouver une solution pacifique à la question de Palestine. La Conférence a abouti aux principales conclusions ci-après : une décision sur le statut juridique de Jérusalem ne pourra passer que par un règlement politique entre l'État de Palestine et Israël ; les efforts palestiniens visant à préserver le caractère de la ville doivent se poursuivre ; le statut de Jérusalem devrait être inscrit dans le droit international plutôt que dans des récits religieux ; la communauté internationale devraient faire pression sur Israël pour qu'il autorise l'accès aux lieux saints de Jérusalem à des fins de surveillance des fouilles et des démolitions, effectuées par Israël, de monuments culturels à des fins touristiques. En marge de la Conférence, la délégation du Comité a également tenu des réunions bilatérales avec le Président du Conseil des droits de l'homme, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et le Président du Comité international de la Croix-Rouge, au cours desquelles des questions cruciales ont été examinées, notamment la possibilité de rendre publique une base de données sur les entreprises exerçant des activités économiques dans les colonies israéliennes illégales et de faire pression sur le Conseil des droits de l'homme au titre du point de l'ordre du jour relatif à la situation des droits de l'homme en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés.

14. Le 13 juillet 2019, des représentants du Comité ont visité le Palestine Museum US situé à Woodbridge (États-Unis), pour rendre hommage aux réalisations culturelles et artistiques palestiniennes. Les représentants du Comité ont eu l'occasion d'assister à une conférence sur la peinture palestinienne et de voir les œuvres d'un artiste et érudit palestinien de renom. L'enthousiasme des participants est bien la preuve qu'il faut soutenir l'État de Palestine non seulement grâce aux travaux des Nations Unies, mais aussi en préservant le patrimoine palestinien.

15. La réunion annuelle entre le Bureau et le Secrétaire général a eu lieu le 24 juillet 2019. Prenant acte des objectifs qui leur sont communs, les deux parties se sont engagées à faire tout leur possible pour assurer un soutien financier durable à l'UNRWA, favoriser l'unité entre Palestiniens et promouvoir le processus de paix. Le Secrétaire général a souligné à quel point il était important de demeurer attaché au consensus international en faveur de la solution des deux États. Les questions de l'application de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, de l'intensification des destructions de maisons et de la saisie par Israël de fonds envoyés à l'Autorité palestinienne ont également été examinées.

16. En juin 2019, la Division des droits des Palestiniens a mené à bien un projet de trois ans visant à faire migrer le Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine vers une plateforme plus moderne. On trouve sur le site Web, qui reçoit plus de 300 000 visites par an, des informations de fond sur la question, émanant de l'ONU, et des points sur les activités du Comité. La Division poursuivra le développement du site Web, notamment en le rendant davantage multilingue et en en améliorant la convivialité pour les usagers.

17. **Le Président** explique qu'il représentera le Comité au Séminaire international des médias sur la paix au Moyen-Orient, qui est organisé par le Département de la communication globale et se tiendra à Ankara les 11 et 12 septembre 2019. À la mi-septembre, la Division des droits des Palestiniens organisera un atelier de renforcement des capacités à l'intention de fonctionnaires palestiniens sur le thème de la communication stratégique. L'atelier se déroulera en plusieurs phases afin de permettre aux personnes concernées de participer à des sessions adaptées à leurs ministères respectifs. Le Président considère que le Comité souhaite approuver la note de cadrage établie en vue de cet atelier.

18. *Il en est ainsi décidé.*

19. **M. Koba** (Indonésie) dit que l'atelier de renforcement des capacités est une très bonne initiative mais qu'il devrait prendre en compte les enseignements tirés des récentes visites du Comité. Par exemple, lors

de la visite du Comité à Bruxelles, une membre du Parlement européen a déclaré qu'elle n'avait pas été suffisamment informée des questions concernant la Palestine. Lors de la visite du Comité à Berlin, un représentant d'un groupe de réflexion a indiqué que 60 % de la population allemande, en particulier les jeunes, n'étaient pas d'accord avec la position du Gouvernement allemand sur la Palestine. Il serait donc bénéfique pour la cause palestinienne que le Comité fasse porter l'atelier sur la participation des jeunes et l'utilisation de techniques de communication adaptées.

20. **Le Président** ajoute que le Comité organisera un séminaire de deux jours, en collaboration avec l'Irish Centre for Human Rights, sur la responsabilité des États tiers dans le droit international moderne, qui se tiendra à huis clos les 4 et 5 octobre 2019. Ce séminaire doit aboutir à des recommandations visant à contrer l'annexion de facto du territoire palestinien et à faire cesser et reculer les implantations israéliennes. Le Président considère que le Comité souhaite approuver la note de cadrage et le projet de programme établis en vue de cet atelier.

21. *Il en est ainsi décidé.*

22. Le Comité organisera une visite de cinq jours au Sénégal, qui aura lieu du 21 au 25 octobre 2019, pour permettre à des responsables et à des hydrologues palestiniens d'étudier les meilleures pratiques internationales en matière de gestion de l'eau et d'échanger des pratiques. Dans cette région de l'Afrique de l'Ouest, plusieurs pays travaillent en étroite collaboration pour gérer leurs sources communes d'approvisionnement en eau. Le Président considère que le Comité souhaite approuver la note de cadrage établie en vue de cette visite.

23. *Il en est ainsi décidé.*

24. Pendant la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, la Division organisera une formation de six semaines à l'intention de diplomates palestiniens sur le thème de la diplomatie multilatérale. À l'instar de celle organisée l'année précédente, la formation permettra à deux représentants palestiniens de se familiariser avec l'ONU et ses travaux, s'agissant notamment de la question de Palestine.

25. Le Comité se réunira à la mi-novembre 2019 pour approuver les projets de résolution sur la question de Palestine. Pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien le 26 novembre 2019, le Comité tiendra une séance spéciale à laquelle participeront le Secrétaire général, le Président de l'Assemblée générale et la Présidente du Conseil de sécurité. Il encourage les chefs d'État et de gouvernement et les États observateurs à envoyer des messages de solidarité pour marquer l'occasion. Le Comité enverra des invitations à tous les États Membres et États observateurs ainsi qu'à divers représentants de la société civile palestinienne et israélienne.

Compte rendu de la Mission permanente d'observation de l'État de Palestine sur la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et faits nouveaux intervenus dans le processus politique

26. **M. Mansour** (Observateur de l'État de Palestine) dit qu'il y a eu une intensification des activités d'implantation illégales par le Gouvernement israélien d'extrême droite, qui sont contraires à la résolution 2234 (2016) du Conseil de sécurité et à d'autres résolutions du Conseil de sécurité sur la question. Des lettres ont été envoyées au Conseil de sécurité pour consigner et condamner ces activités, notamment la démolition de maisons à Jérusalem-Est et dans la zone A, qui a entraîné le déplacement de nombreux Palestiniens. Des groupes de colons extrémistes, bénéficiant du soutien du Gouvernement israélien, sont responsables de la profanation récurrente du Haram el-Charif, où des affrontements ont fait des blessés et conduit à l'arrestation et à la détention d'un grand nombre de fidèles palestiniens, tant musulmans que chrétiens. L'intensification des activités de colonisation à Jérusalem-Est et des opérations militaires menées à Gaza ont aggravé les problèmes et les souffrances des habitants des zones assiégées du Territoire palestinien occupé.

27. En pleine campagne électorale, le Premier Ministre israélien, Benjamin Nétanyahou, a entrepris des actions très offensives, telles que la visite de colonies près de Ramallah et d'Hébron, afin de tenter d'apaiser les colons extrémistes et les éléments de droite au sein de la société israélienne et de recueillir le plus de voix possible.

28. En ce qui concerne la position de la communauté internationale, un débat a eu lieu au Conseil de sécurité le 23 juillet 2019, au cours duquel 14 des 15 membres du Conseil de sécurité ont réitéré la position commune de la communauté internationale selon laquelle il n'existe pas de plan B à la solution des deux États fondée sur les frontières de 1967, à la fin de l'occupation de Jérusalem-Est et à une solution juste au problème des réfugiés qui respecte le droit international et les résolutions pertinentes de l'ONU. Cette position a été réitérée à de nombreuses reprises au cours des 25 dernières années par la communauté internationale, à l'exception d'Israël et des États-Unis d'Amérique, qui ont insisté pour s'écarter du consensus mondial.

29. En réponse à l'intervention du représentant de Malte sur la question de savoir si le Comité devrait inclure dans le rapport qu'il a adopté une position sur les scénarios qui pourraient s'esquisser à l'avenir, l'orateur déclare que le Comité ne devrait pas se perdre en conjectures ni réagir à des idées qui sont en marge du consensus mondial. Au lieu de cela, le Comité devrait, comme le prévoit son mandat, continuer à défendre honorablement le consensus mondial soutenu par la communauté internationale.

30. Les résolutions du Conseil de sécurité sont des textes contraignants au regard du droit international, qui ont pour but le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cependant, cette position a été attaquée par les États-Unis, qui ont enfreint le droit international en décembre 2017 en reconnaissant Jérusalem comme capitale de l'État d'Israël et en déménageant leur ambassade dans cette ville au mépris total du droit international et des résolutions du Conseil. Le Comité a réussi à dissuader les autres États Membres, à l'exception de trois, de se rallier à la position des États-Unis. À cet égard, il relève de la responsabilité collective de rappeler aux États Membres qu'il faut défendre le droit international et respecter les résolutions du Conseil de sécurité concernant Jérusalem et la question de Palestine.

31. Le Comité joue un rôle remarquable pour ce qui est de défendre le consensus mondial, comme le prévoit son mandat et dans le respect du droit international, notamment les résolutions du Conseil de sécurité. À cet égard, des travaux sont menés en coopération avec toutes les composantes, notamment le Groupe des États arabes, le Groupe des États d'Afrique, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, l'Organisation de la coopération islamique, le Mouvement des pays non alignés et l'Union européenne, pour maintenir la mobilisation en faveur du consensus mondial et de toutes les résolutions relatives à la question de Palestine.

32. Sur le plan politique, l'UNRWA a reçu un appui important. Le Secrétaire général a pris la tête des efforts visant à faire de l'Office une priorité absolue du système des Nations Unies et à faire en sorte que la Quatrième Commission renouvelle le mandat de l'Office pour trois ans. La somme de 400 millions de dollars a été réunie en 2018 pour combler le déficit de l'UNRWA ; 200 millions de dollars supplémentaires sont nécessaires en 2019 pour atteindre le même objectif. Quatre pays arabes de la région du Golfe ont joué un rôle très important, puisque leurs contributions ont permis de combler environ 50 % du déficit ; ils sont invités instamment à contribuer généreusement de nouveau en 2019 pour défendre financièrement l'UNRWA et lui permettre de poursuivre ses activités jusqu'à ce qu'une solution juste et globale soit trouvée à la question de Palestine.

33. Dans le contexte de l'élection israélienne, il est de la responsabilité collective de défendre le consensus mondial concernant le peuple palestinien, de continuer à exécuter les programmes décrits dans le projet de rapport annuel du Comité à l'Assemblée générale et à contribuer financièrement à l'UNRWA.

34. L'orateur espère que l'occupation israélienne prendra fin, ce qui permettra à l'État de Palestine de devenir indépendant et à la solution des deux États d'être mise en œuvre. Le Comité devrait chercher à améliorer la situation avec l'aide de chaque État Membre qui souhaite la paix et la sécurité. Il faut mettre fin à la division du territoire et du système politique du peuple palestinien.

35. **Le Président** dit que les violations commises par Israël sont inacceptables. Des tentatives ont été faites pour brouiller la vérité en diabolisant la lutte des Palestiniens pour la dignité, et même les actions du Comité et de l'Assemblée générale, bien que leurs mandats découlent d'un consensus mondial. Le Comité a le devoir de rester mobilisé et de poursuivre son important travail en rappelant aux partenaires la responsabilité qui leur appartient de respecter le consensus mondial.

36. **M. Gallegos Chiriboga** (Équateur) souhaite rappeler aux participants deux événements historiques. Tout d'abord, le Comité a été créé par l'Assemblée générale en 1975 pour recommander un programme qui permettrait aux Palestiniens d'exercer certains droits inaliénables. Or, les travaux du Comité, décrits dans le projet de rapport annuel et reposant sur son programme de travail annuel, sont manifestement insuffisants, puisque sa délégation a reçu des informations faisant état de violations du droit international dans le Territoire palestinien occupé, notamment la confiscation de terres palestiniennes et la poursuite des activités d'implantation illégales menées par le Gouvernement israélien. Deuxièmement, en 1947, l'Assemblée a adopté la résolution 181 (II), qui prévoit la création en Palestine d'États indépendants arabe et juif, Jérusalem étant placée sous un régime international spécial comme *corpus separatum*. Sur ces deux États, seul Israël a vu le jour. En raison de l'occupation israélienne, la situation politique dans le Territoire palestinien occupé a continué à se détériorer et à être marquée par des violations des droits de la personne, une crise humanitaire et des difficultés socioéconomiques. Le Moyen-Orient tout entier est menacé par l'escalade de la violence dans la bande de Gaza et en Cisjordanie et il

y a peu de chances que le conflit israélo-palestinien se règle grâce à la solution des deux États. En effet, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne a informé le Conseil de sécurité, en août 2019, que les actions unilatérales sur le terrain, telles que la construction et l'expansion des colonies, avaient créé une situation explosive.

37. Il est important de renouveler l'engagement historique en faveur de la cause de la paix au Moyen-Orient et de soutenir les efforts internationaux visant à trouver aux conflits une solution pacifique qui respecte le droit international. L'Équateur a officiellement reconnu l'État de Palestine en 2010 et entretient avec lui des relations diplomatiques et des échanges bilatéraux constructifs. L'Équateur a également signé un accord avec l'État de Palestine en mars 2019 pour renforcer la coopération et les échanges culturels, intellectuels et artistiques entre les deux pays. En juillet 2019, le Ministre équatorien des relations extérieures a reçu le Ministre des affaires étrangères de l'État de Palestine ; ils se sont entretenus du programme bilatéral et d'une éventuelle coopération Sud-Sud, et signé trois accords sur l'agriculture, les sports et la jeunesse. Ils ont également analysé les possibilités de collaborer sur le plan bilatéral dans divers domaines. L'Équateur a voté pour les neuf résolutions sur la cause palestinienne qui ont été adoptées par l'Assemblée générale en 2018. En outre, il s'est joint aux auteurs de la résolution concernant l'UNRWA et a exprimé son soutien sans réserve au mandat de l'Office.

Exposé, par les membres et les observateurs du Comité, des activités qu'ils mènent concernant la question de Palestine

38. **M. Alhakbani** (Observateur de l'Arabie saoudite) dit qu'il ressort du projet de rapport annuel du Comité, ainsi que de divers autres rapports de l'ONU, qu'Israël continue de violer les résolutions et d'infliger des souffrances au peuple palestinien. La question de Palestine est une priorité de la politique étrangère de l'Arabie saoudite, qui s'efforce d'aider le peuple palestinien à construire un État indépendant à l'intérieur des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, sur la base des points de référence convenus et de l'Initiative de paix arabe. En juillet 2019, l'Arabie saoudite a accueilli des milliers de familles de martyrs palestiniens pendant le hajj. Ce même mois, le Gouvernement saoudien a dénoncé la destruction par les forces d'occupation israéliennes de maisons dans le quartier de Sour Baher, situé à l'est de Jérusalem, qui est habité par des milliers de Palestiniens, considérant qu'il s'agissait d'une violation du droit international humanitaire. À la 37e séance de la session de 2019 du Conseil économique et social, un représentant de l'Arabie saoudite, s'exprimant au nom du Groupe des États arabes, a demandé à la communauté internationale de fournir au peuple palestinien la protection dont il avait besoin et à mettre un terme aux violations par Israël des lieux saints islamiques et chrétiens et à la destruction des habitations palestiniennes.

39. **M. Inguanez** (Malte) dit que son gouvernement a de nouveau octroyé des bourses à des Palestiniens. Trois étudiants ont été sélectionnés ; ils pourront bientôt aider leurs compatriotes et l'État de Palestine en entamant une maîtrise à Malte.

40. **M. Aidid** (Malaisie) dit que la Division des droits des Palestiniens et la Perdana Global Peace Foundation ont proposé la tenue en novembre 2019 d'un événement à Kuala Lumpur, qui sera organisé en collaboration avec le Comité.

La séance est levée à 11 h 40.